

PAP./KAB.
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
SERVICE DES AFFAIRES INDIGENES.

Usumbura, le 20 janvier 1960.

N° 227/101/288

O B J E T :

Endémoru.



TRANSMIS COPIE POUR INFORMATION A :

- Monsieur E. van de Walle, Chercheur l'I.R.S.A.C. à Usumbura, avec l'as. de ma considération distinguée.
- Monsieur le Percepteur des Postes ASTRIDA en lui signalant que la boîte postale 94 est remise à sa disposition.

*nd / Sec 30/01/01
8.2.60
cl*

- A Monsieur le Résident (DEUX).....
-
- A Monsieur l'Administrateur de Territoire (TOUS) de et à ... KIBUNGU.....

Monsieur le Résident,
Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Monsieur REVELARD ayant été désigné, à son retour de congé, pour exercer les fonctions de secrétaire du Service des Affaires Indigènes, n'a pas été remplacé en tant que chargé d'Etudes Démographiques et Statistiques au Ruanda-Urundi.

En conséquence, je vous saurais gré de ne plus expédier de correspondances à l'adresse de ENDEMORU B.P. 94 ASTRIDA et, d'en aviser les enquêteurs démographiques.

Je vous serais obligé de vouloir bien dorénavant envoyer toute correspondance concernant le personnel enquêteur (sur le plan technique) à l'adresse de Monsieur van de Walle, chercheur de l'I.R.S.A.C., c/o Affaires Indigènes à Usumbura.

LE CHEF DU SERVICE DES AFFAIRES INDIGENES,
H. GUILLAUME.

Kigali, ce 30 août 1960.

A V I S

Objet: engagement de speakers et speakerines.

Le bureau de l'Information de la Résidence du Ruanda cherche à recruter pour la radio des speakers et speakerines parlant français et kinyarwanda.

Cet avis concerne donc les hommes et les femmes, les jeunes gens et les jeunes filles.

La principale condition à remplir est la connaissance du français et du kinyarwanda; il faut pouvoir parler couramment ces deux langues.

Dans le courant du mois de septembre, un examen sera organisé pour tous les candidats que la chose intéresse.

Dès maintenant, ces candidats peuvent se faire connaître en écrivant à l'adresse suivante:

Bureau de l'Information de la Résidence B.P. 81 à Kigali.

Ils sont priés de donner les renseignements suivants:

noms, prénoms, âge, études faites, emplois précédents, adresse exacte actuelle.

La date de l'examen à passer leur sera communiquée à cette adresse vers le 15 septembre.

I T A N G A Z O

Impamvu: Itorwa ry'abashobora kuvugira muli radiyo.

Mu Biro by'amakuru byo muli Rezidansi barashaka gutora abavugira muli radiyo, bazi igifransa n'ikinyarwanda.

Ili tangazo rero ryerekeye abagabo n'abagore, abahungu n'abakobwa.

Mu bya ngombwa, icy'ingenzi ni ukumenya igifransa n'ikinyarwanda.

Ushaka uwo mulimo agomba kuba avuga izo ndimi zombi adategwa.

Mu kwezi kwa septembri hazaba ikizame cy'abazaba babishaka bose.

Kuva ubu, abifuza uwo mulimo bashobora kwandikira:

Ibiro by'amakuru byo muli Rezidansi B.P. 81 Kigali.

Dore ibyo bagomba kwohereza: amazina ya kinyarwanda n'aya gikristu, imyaka bamaze bavutse, amashuri bize, imilimo bakoze, adresse yuzuye (uko umuntu yagenza kugira ngo abandikire).

Italiki y'ikizame bazayimenyeshwa mu minsi ili hafi y'uwa

15 septembri. Bazabibabwira bakulikije adresse bazaba batanze.

Le Chef du Bureau de l'Information,
L'Administrateur Territorial Assistant Principal
J. CASTERMANS.

Objet:

KIBUNGO

N° 1997/11.

Journal de sous-chefferie
et chefferie.-



28

2307/Proc 30/02/AT
293

Monsieur l'Administrateur de Territoire (vous)

KIBUNGU

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que
je souhaiterais que chaque chef de chefferie et chaque sous-chef
tienne au jour le jour un carnet où seraient notés les faits princi-
paux qui se sont passés dans sa circonscription et dont il aurait eu
connaissance.

Il y reprendra brèvement tous les incidents survenus tels : interven-
tions qu'il aura effectuées en vue de la paix publique ou du respect
des lois, actes d'intimidation, violences, rumeurs, faux bruits, réunions,
tracts, etc., bref, tout fait significatif valant à être retenu pour sa
portée politique et pour les conséquences qu'il peut comporter pour
l'ordre public présent ou futur. Les circonstances et l'identité des
auteurs seront consignées.

Les journaux devraient être envoyés hebdomadairement
au territoire où ils seront classés et conservés.

Indépendamment du fait qu'ils pourront servir
aux Administrateurs de Territoire pour l'établissement de leur rapport
de semaine, ils pourront être d'une grande utilité en cas de troubles
politiques, en ce sens qu'ils pourront servir de base fondant en matière
de preuve devant les tribunaux et d'établissement des responsabilités
dans les événements qui surviendraient.

Les "aires de sous-chefferies" auraient été
d'une grande utilité pour l'appréciation par les autorités supérieures
avant que par les Conseils de guerre et sans doute par les instances
internationales de tutelle, de la situation créée dans le pays au
cours des derniers mois. Ils pourront servir de la même manière pour
la connaissance exacte de la période en cours.-

Colonel ...

Chapuis

LEFEBVRE J. GUERIN

975/191.



4960 /
 Dec 30 / 02 / VE
 1 5. 8 60

Monsieur l'Administrateur de Territoire (tous)

à KIBUNGO.

candidate speakers.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe une série d'avis que je vous serais reconnaissant de bien vouloir afficher dans votre territoire et distribuer aux directeurs d'écoles secondaires et aux chefs de communes de votre territoire.

Pour le Résident Spécial,
 Le Chef du Bureau de l'Information,
 l'Administrateur Territorial Assistant Principal
 J. GUERIN.

Handwritten signature/initials

Handwritten signature